

Compte rendu réunion du Groupe de Travail d'information et de concertation de Chalon Sud du 25 mars 2003

Cette première réunion avait pour but d'initier la démarche d'information et de concertation sur les risques industriels dans le secteur de Chalon Sud. 27 personnes ont assisté à cette réunion (voir liste en annexe 1). M. REUTER, sous-préfet de Chalon, expose le contexte de cette action.

M. PASCAL rappelle l'origine et les modalités d'actions de l'Etat en matière de prévention des risques industriels et indique les noms et localisations des établissements SEVESO de l'agglomération chalonnaise.

M. PANNEFIEU expose les moyens mis en œuvre pour maîtriser les risques industriels en mentionnant les actions menées par la DRIRE dans ce domaine (voir exposé joint en annexe 3).

Mme HUET, M. COCHET et M. RUFIN présentent l'activité et les risques de l'établissement dont ils assurent la direction (respectivement BIOXAL, Société Chalonnaise des Peroxydes Organiques – SCPO et Air Liquide Electronics Matériaux – ALEM).

Les points suivants ont été abordés :

1 – Implication du CHSCT sur la prévention des accidents majeurs

M. CHERPION de la CACUB et M. LACOUR, inspecteur du travail, indiquent que très souvent les CHSCT n'abordent pas la prévention des accidents majeurs. La complexité de la prévention des accidents majeurs pourrait constituer un frein.

Chez BIOXAL, sur l'impulsion de la directrice Mme HUET, le CHSCT s'intéresse à la prévention des accidents majeurs et visite une partie des installations lors de chaque réunion. BIOXAL, estimant que le rôle du CHSCT est important, a décidé de le maintenir bien que son effectif actuel ne le rende pas obligatoire.

2 – Cas des sous-traitants

M. LACOUR, inspecteur du travail, signale que les accidents affectent surtout les sous-traitants et indique deux causes (personnels mal encadrés et mal formés).

.../...

3 – Problèmes liés aux transports

M. ANDRIOT (Association Démograte) évoque les problèmes liés aux transports et l'assurance de leur qualité.

En réponse, SCPO fait état du renvoi de plusieurs camions venus sur son site (chauffeur non habilité ou camion non conforme) et signale qu'il ne travaille pas en flux tendus. Ses produits doivent être transportés en respectant le règlement ADR.

AIR LIQUIDE (ALEM) s'implique beaucoup dans la sécurité des transports routiers (existence d'un conseiller à la sécurité des transports, audit des transporteurs).

4 – Pollution des sols

M. ANDRIOT (Association Démograte) aborde la question de la pollution des sols.

En réponse Mme HUET (BIOXAL) indique que son site a fait l'objet d'une étude de sol ayant conduit notamment à réaliser environ 50 sondages sur les 17 hectares et que désormais le site est surveillé grâce à 4 piézomètres.

5 – Traitement des effluents liquides et risques pour les captages d'AEP

M. ANDRIOT demande comment les effluents de la zone industrielle de Chalon Sud sont traités.

Mme HUET précise que les effluents de BIOXAL, SCPO et ALEM sont traités par BIOXAL dans des installations largement dimensionnées et qu'un batardeau (vanne d'isolement) permet d'éviter que des polluants répandus accidentellement sur les sols ne rejoignent la Saône, notamment en cas d'incendie. Cette vanne peut être actionnée depuis plusieurs points du site et est testée régulièrement.

Des puits d'alimentation en eau potable étant situés à seulement quelques kilomètres en aval, tout le monde est bien conscient qu'il faut être très vigilant pour éviter une pollution de la Saône et des sols environnants.

6 – Pollution atmosphérique

M. RUFIN (ALEM) précise que les émissions de ses cheminées sont en dessous des seuils de détection et que son entreprise mène une action très volontaire pour réduire les gaz à effet de serre.

7 – Incidents survenus chez ALEM en 1999

En réponse à une question de M. PASCAL (DRIRE), M. RUFIN aborde les 2 incidents survenus sur son site en 1999. Suite au premier incident (incendie), l'activité en cause est désormais assurée en Grande-Bretagne ; suite au deuxième (rejet de quelques kilogrammes de chlore dans l'atmosphère), l'installation a été modifiée.

.../...

8 – Moyens de l'administration

Mme RAVET (UFC Que choisir) demande si l'administration a bien les moyens nécessaires pour vérifier si les exigences réglementaires sont respectées.

M. PASCAL (DRIRE) indique que :

- la commission d'enquête parlementaire a dit non, puisqu'elle a plaidé pour un doublement des effectifs de l'inspection des installations classées
- des priorités sont définies
- les divers acteurs (chefs d'entreprise, salariés,...) doivent être responsabilisés
- les effectifs de l'inspection des ICPE seront augmentés de 400, soit sur 5 ans + 40%.

9 – Conclusion

M. PASCAL demande aux participants de lui faire connaître les sujets qu'ils souhaiteraient aborder lors d'une deuxième réunion.

M. REUTER indique qu'il ne faut pas considérer le débat comme étant clos et qu'il ne faut pas hésiter à écrire à la sous-préfecture ou à la DRIRE.

ANNEXE 1

Liste des participants

Nom	Qualité/Organisme
REUTER Roger	Sous-Préfet de Chalon
PASCAL Michel	Directeur de la DRIRE
TRIBILLON Jacqueline	Directrice service urbanisme de la ville de Chalon
BRAILLON Claude	Adjoint au maire de Chalon/Saône
THIBERT Dominique	HSH de Chalon/Saône
GROSET Jacky	Adjoint au maire de Chalon/Saône
GAUTHERIN Corinne	Préfecture/Environnement
GONCALVES Jacqueline	Préfecture/Environnement
COCHET Xavier	SCPO
HUET Catherine	BIOXAL
DESMURS Marie-Jeanne	BIOXAL
LANDRY Patrick (Lieutenant)	SDIS 71 – CSP Chalon
ANDRIOT Bernard	Association «Démograte»
RAVET Yvette	UFC – QUE CHOISIR
CHERPION Philippe	CACUB
LACOUR Robert	Inspecteur du Travail
MULLER Denis	ALEM (AIR LIQUIDE)
RUFIN Denis	ALEM (AIR LIQUIDE)
BUSSET Olivier	ALEM (AIR LIQUIDE)
HANOCQ Pascale	DRIRE de CHALON/SAONE
LIOCHON Yves	DRIRE de MACON
PANNEFIEU Daniel	DRIRE de DIJON
HUOT-MARCHAND Damien	DRIRE de DIJON
BOUIMA Pascale	DDE
ROUSSET Paul	Préfecture SIDPC
GUENIN Josette	Préfecture SIDPC
BOUVET	Communauté d'agglomération de Chalon/Saône